

il en fait le palladium de votre profession. "Pour moi le silence est une règle absolue, dit-il, qui ne souffre pas d'exception.

"Le médecin est par la loi et la tradition condamné au silence".

Le vrai principe est donc que tout est confidentiel dans les déclarations d'un malade à son médecin, indépendamment de toutes formules et par le fait même.

D'ailleurs, nul n'est assez sûr de soi pour se mettre au-dessus des lois, et la loi et vos règlements ont parlé; ils vous ordonnent le silence.

Même pour commettre une bonne action, il ne vous est pas permis de transgresser les articles du code professionnel.

De tout ce qui précède, je conclus que vous devez être très circonspects. Si vous pouvez être responsables de vos actes, vous pouvez l'être de vos paroles ; aussi soyez-en sobres et ne les proférez qu'à bon escient. C'est le cas de vous rappeler que si

"La parole est d'argent, le silence est d'or".

En terminant, je forme un souhait pour tous les membres de votre honorable profession ; c'est qu'ils échappent à l'application des vers suivants du fabuliste La Fontaine :

Rien ne pèse tant qu'un secret,
Le porter loin est difficile aux dames ;
Et je sais même sur ce fait
Bon nombre d'hommes qui sont femmes.

REVUE GENERALE

TRAITEMENT DES HEMORRHOÏDES. (1)

Les hémorroïdes comptent parmi les affections dont la fréquence est la plus grande: au-delà d'un certain âge, il est peu d'individus qui n'en présentent pas un léger degré. Chez beaucoup

(1) Par M. R. CHÉNIER, interne des hôpitaux de Paris, dans *le Progrès Médical*, 23 février 1900.